

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1.25.55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location d'un local (lot 57) à Master Park, 116 avenue de la Pomme à  
Marseille (11ème), destiné au stockage de la direction des services généraux (DSG).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des besoins en superficies bâties listés par le Département, ressort la nécessité de disposer de nouveaux locaux adaptés au stockage de mobiliers, matériels, équipements, etc. émise par la direction des services généraux.

En effet, à ce jour, la collectivité bénéficie d'un lieu de stockage central dans les locaux de la SOGIMA à Master Park, 116 avenue de la Pomme à Marseille (11ème). Ces espaces loués, qui accueillent l'essentiel des livraisons de la collectivité, ont une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> répartis sur 3 hangars. A l'intérieur de ces bâtis, sont conservés pour plus ou moins longtemps, les consommables, les utilisables et les dormants, plus des matériels en stockage court et long de la collectivité.

Cependant, aujourd'hui, les opérations menées par le Département auxquelles s'ajoute le stockage des mobiliers nouveaux font que les superficies dont dispose la collectivité sont devenues très nettement insuffisantes.

Après examen de la situation par la direction générale des services, il ressort dans l'immédiat, une première demande d'espace de l'ordre de 400 m<sup>2</sup> indispensable pour répondre aux besoins de stockage à court terme.

Aussi, la SOGIMA sollicitée sur ses disponibilités sur le site même de Master Park, a indiqué que le lot n°57, d'une superficie de 380 m<sup>2</sup> environ, avait été libéré et pourrait être loué au Département. Il s'agit d'un hangar comportant une partie stockage et une petite partie bureau ainsi que des sanitaires.

Le montant du loyer proposé s'établit à 1 971,73 € HT/mois HT soit 28 392,91 € TTC par an, charges en sus dont la prévision annuelle serait de 5 889 € L'impôt foncier, non connu à ce jour, serait également à la charge du Département.

La durée de la location pourrait être de 9 ans assortie d'une possibilité de résiliation.  
Le loyer serait révisable annuellement.

Cette location constituerait pour la collectivité une véritable opportunité, le hangar proposé se situant à proximité de l'Hôtel du Département, sur le site même des locaux déjà loués par l'institution. Cela permettrait non seulement un fonctionnement plus facile pour les services sur place mais également une optimisation du coût de gestion du stockage pour la collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL